

Clément Bruno, Glauser Fritz			
Quelles perspectives pour les gardes-faune ?			
Cosignataires: 0	Date de dépôt :	09.09.22	DIAF

Dépôt

Face à l'évolution de la population (croissance démographique et pratiques de loisirs en plein air en plein essor) et de l'environnement (changement climatique, arrivée d'espèces exotiques, perte de biodiversité, pollutions, dégâts liés à la faune sauvage), le cahier des charges des gardes-faune s'est passablement élargi.

Aujourd'hui en effet, le rôle des gardes-faune va bien au-delà de celui du traditionnel « garde-chasse ». La surveillance de la chasse, la formation des chasseurs, le suivi et la régulation de la faune sauvage terrestre font certes partie de leurs tâches, tout comme d'ailleurs la surveillance de la pêche et de la santé de la faune piscicole, mais les gardes-faune effectuent en plus toute une série de tâches moins connues et pourtant en augmentation :

- > Ils sont là pour soutenir l'agriculture : lutte contre les épizooties, recherche de bétail égaré, constats de dégâts de sangliers, de castors, de corneilles, ou encore de prédation de lynx ou de loup.
- > Ils sont là aussi pour préserver la biodiversité : détection d'espèces exotiques, réaction en cas de pollutions de l'eau, suivi les espèces menacées, entretien de biotopes, information du public sur les réglementations en forêt et dans les zones protégées, prévention des dérangements, gestion des animaux sauvages blessés ou tués, etc.

Une liste de tâches longue et non exhaustive! Dans le canton de Genève on les appelle d'ailleurs les « gardes de l'environnement » plus révélateur peut-être de leur véritable rôle de terrain essentiel et couvrant l'intégralité du canton. De plus, ils sont soumis à des pressions liés aux intérêts différents – parfois divergents – par rapport à la gestion de la faune et de la nature et collaborent avec différents services cantonaux (Sagri, Sen).

Pourtant dans le canton de Fribourg, depuis les années 80, même si les problématiques environnementales s'accentuent et la population a presque doublé, le nombre de gardes-faune est resté pratiquement constant (16 équivalents plein temps - EPT). Ce n'est pas le cas d'autres cantons qui ont augmenté les effectifs. La possibilité d'avoir des auxiliaires et la création récente d'un poste de responsable de la surveillance au SFN (Service des forêts et de la nature) sont certes de bonnes choses mais ne déchargent pas les gardes-faune de leur responsabilité et de la nécessité de leur présence sur le terrain (vu l'étendue des tâches).

Dans ce contexte nous posons les questions suivantes au Conseil d'Etat :

- 1. Comment le Conseil d'Etat entend-il répondre aux tâches croissantes des gardes-faune (en lien aux enjeux environnementaux et sociétaux) ?
- 2. Quelle évolution est-elle prévue pour les postes de gardes-faune sur le terrain ?

3. Est-ce qu'une partie des EPT prévue pour le SFN dans la stratégie biodiversité en consultation permettra de renforcer les effectifs de gardes-faune ?
